

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

26

L'An DEUX MIL VINGT CINQ, le MERCREDI DIX-SEPT DECEMBRE à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le dix décembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILLEN, Maire,

Etaient présents : Mme Marielle JUILLEN, Maire

MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD, et Bernard CHATELAIN-CADET adjoints
MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Delphine FALQUET, Margaret GOURDIN et MM Stéphane GAILLARD, David HERRERO, , Aurélien CASTILLE Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON.

Étaient excusés :

Mme Nadine JACQ a donné procuration à M. Nicolas BALMONT
Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILLEN
Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU
Mme Antonia CHARLES a donné procuration à M. Philippe CHAPPET
M. Davy COATEVAL a donné procuration à Mme Delphine FALQUET.
M. Yoann COURSEL a donné procuration à M. Richard FROSSARD
M. Mathieu ROCHELLE a donné procuration à M. Stéphane GAILLARD
M. Hugo CHAVANNE absent,

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

N° 2025-081

**Ouverture anticipée
des crédits
d'investissement
2026.**

Dans l'attente du vote du budget primitif 2025, il est proposé, conformément au référentiel budgétaire et comptable M57, l'ouverture anticipée de crédits d'investissement détaillée par chapitre, sur le budget principal et les budgets annexes.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (hors autorisations de programme), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

Par ailleurs, pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ou dans une autorisation d'engagement, le Président peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que lorsque le budget de la collectivité n'est pas voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique l'exécutif de la collectivité peut mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

**APRES AVOIR DELIBERE
DECIDE, à l'unanimité - 26 voix pour**

D'APPROUVER l'ouverture des crédits anticipés dans les conditions exposées ci-dessus dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2026 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Compte	BP 2025	RAR	AP/CP	Assiette du quart	Ouverture de crédit sur 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	2 202,10 €	- €			2 202,10 €	550,53 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		- €			- €	- €
10226 - Taxe d'aménagement	20 000,00 €	- €			20 000,00 €	5 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles						
202 - Frais études, élaboration, modif et révision	5 700,06 €	5 700,06 €			- €	- €
2031 - Frais d'études	66 860,00 €	5 040,00 €	8 000,00 €	53 820,00 €	13 455,00 €	
21 - Immobilisations corporelles						
21831 - Matériel informatique scolaire	3 800,00 €	- €			3 800,00 €	950,00 €
2181 - Installations générales, agencements etc	82 368,64 €	82 368,64 €			- €	- €
2188 - Autres immobilisations corporelles	43 100,10 €	13 304,80 €			29 795,30 €	7 448,83 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	76 184,64 €	74 624,64 €			1 560,00 €	390,00 €
2152 - Installations de voirie	41 733,70 €	12 233,70 €			29 500,00 €	7 375,00 €
21538 - Autres réseaux	111 400,64 €	44 200,64 €			67 200,00 €	16 800,00 €
21561 - Matériel roulant	30 000,00 €	- €			30 000,00 €	7 500,00 €
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	2 000,00 €	- €			2 000,00 €	500,00 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie etc	89 845,18 €	16 845,18 €			73 000,00 €	18 250,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	241 703,68 €	403,68 €			241 300,00 €	60 325,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	51 977,54 €	32 277,54 €			19 700,00 €	4 925,00 €
2117 - Bots et forêts	14 232,00 €	- €			14 232,00 €	3 558,00 €
2151 - Réseaux de voirie	756 962,20 €	25 162,20 €	350 000,00 €		381 800,00 €	95 450,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	6 000,00 €	- €			6 000,00 €	1 500,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage	8 000,00 €	- €			8 000,00 €	2 000,00 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	23 250,00 €	- €			23 250,00 €	5 812,50 €
2112 - Terrains de voirie	7 000,00 €	1 000,00 €			6 000,00 €	1 500,00 €
21351 - Installations générales.. des constructions - B	95 881,62 €	55 881,62 €			40 000,00 €	10 000,00 €
23 - Immobilisations en cours		- €			- €	- €
2313 - Constructions (en cours)	122 000,00 €	- €	122 000,00 €		- €	- €
2315 - Installations, matériel et outillage technique	- €	- €			- €	- €
27 - Autres immobilisations financières						
27638 - Crédances sur autres établissements publics	15 561,29 €	- €			15 561,29 €	3 890,32 €
TOTAL	1917 763,39 €	369 042,70 €	480 000,00 €	1 068 720,69 €	267 180,17 €	

BUDGET ANNEXE CONCESSION PORTUAIRE

Chapitre	Compte	Total_Prévu	RAR	AP/CP	Assiette du quart	Ouverture de crédit
21 - Immobilisations corporelles						
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	6 000,00 €	- €	- €	6 000,00 €	1 500,00 €	

BUDGET ANNEXE EAU

Chapitre	Compte	Total_Prévu	RAR	AP/CP	Assiette du quart	Ouverture de crédit
20 - Immobilisations incorporelles						
203 - Frais d'études, de recherche, de développement etc	28 882,34 €	28 882,34 €	- €	- €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles						
2156 - Matériel spécifique d'exploitation	1 184 900,93 €	1 045 288,93 €	- €	139 612,00 €	34 903,00 €	
TOTAL	1 213 783,27 €	1 074 171,27 €	- €	139 612,00 €	34 903,00 €	

DE PRÉCISER qu'un état des dépenses engagées en vertu de cette autorisation doit être dressé par l'ordonnateur, adressé au comptable et joint au budget lors de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Mme Christine CLAUDE



Le Maire,
Marielle JUILIEN



Le maire certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte transmis
au représentant de l'Etat le :

Publié le